



Trophée TOURISME ENDURANCE 2022

Règlement TECHNIQUE



Permis d'organisation FFSA N° C64/2022 du 15 Février 2022



SOMMAIRE

=> Organisation.....	P 1
=> Utilisation du règlement Technique.....	P 2
=> Déroulement des Vérifications Techniques.....	P 2
=> Mesures et Instruments.....	P 2
=> Rapport de Vérifications.....	P 2
=> Pièces non-conformes.....	P 2
Art. 1 - Définition des véhicules autorisés	
1-1. Voitures éligibles.....	P 2
1-2. Conformité.....	P 3
Art. 3 - Poids minimum	P 3
Art. 4 - Moteurs	
Mise en route : Moteur - Boitier - Alimentation en air.....	P 3
Art. 7 - Pneumatiques	
7-1. PIRELLI.....	P 3
7-2. Caractéristiques.....	P 3
7-3. Dimension des pneumatiques.....	P 3
7-4. Limitation du nombre de pneumatiques.....	P 3
7-4/1. Procédure d'enregistrement.....	P 4
7-4/2. Pour les CLIO III Cup / CLIO IV Cup.....	P 4
7-5. Pneumatiques Joker.....	P 4
Art. 9 - Carrosserie extérieure	
9-1. Perte de carrosserie.....	P 4
9-2. Anneau de remorquage.....	P 4
9-2/1. Caractéristiques.....	P 4
9-2/2. En cas de rupture du dispositif pendant la course.....	P 4
9-2/3. En cas de non-conformité du dispositif.....	P 4
Art. 10 - Intérieur du véhicule	
10-1. Structure anti-tonneau.....	P 4
10-2. Vitres et Filet.....	P 5
Art. 11 - Accessoires additionnels	
11-1. Transpondeur.....	P 5
11-2. Liaison Radio.....	P 5
11-3. Caméras embarquées et Vidéos.....	P 5
11-3/1. Caméra embarquée obligatoire.....	P 5
11-3/2. Caractéristiques.....	P 5
Art. 13 - Système d'éclairage	
13-1. Eclairage.....	P 5
13-2. Essuie-glaces.....	P 5
Art. 14 - Carburant	
14-1. Contrôle et procédure.....	P 6
14-2. Réservoir.....	P 6
14-1. Echappement.....	P 6
14-1. Carburant.....	P 6
Art. 15 - Sécurité	
15-1. Extincteur.....	P 6
=> Contacts.....	P 6
Annexe N° 1 : Partenariat Pirelli	P 7
Annexe N° 2 : Dimensions des pneumatiques Pirelli	P 8

Définitions : CT (Commissaire Technique) / CS (Commissaire Sportif : Collège) / DC (Direction/Directeur de Course) / RSR (Renault Sport Racing)

=> Organisation

Sarl TROPHEE TOURISME ENDURANCE

RCS Le Mans 521 360 768

1282, route de l'Espérance – 72560 CHANGE

Email : contact@trophee-endurance.fr / Site Internet : www.trophee-endurance.fr

Les personnes responsables du Trophée Tourisme Endurance sont :

Jean-Jacques Hengel
Tél. 06 09 74 67 64

Fabrice Reicher
Tél. 06 73 18 91 55

Yannick Dondel
Tél. 06 03 70 52 08

=> Utilisation du Règlement technique

Le présent "Règlement Technique Particulier" est établi sous la tutelle de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation N°C64/2022 en date du 15 Février 2022.

Le présent Règlement est rédigé en termes d'autorisations.

Par conséquent, toute modification est interdite si elle n'est pas autorisée par le présent Règlement.

Par ailleurs, toute modification autorisée ne peut justifier une modification non autorisée.

Hors précisions concernant les articles ci-dessous, les textes à appliquer sont ceux édités par la FFSA relatifs aux Règlements Techniques et à la Réglementation Standard des Circuits "Asphalte" en cours.

Seuls ces règlements sont les références pour participer aux épreuves du TTE.

Toute anomalie relevée par le/les Commissaires Techniques, sera communiquée à la Direction de Course.

=> Déroulement des Vérifications Techniques

- Elles sont **obligatoires et les horaires doivent être respecter.**
- Elles portent sur la sécurité et la conformité visuelle de l'année en cours.

Le concurrent devra se présenter et remettre aux Vérifications Techniques :

- La photocopie de son engagement tamponné "Vérification Technique" au plus tôt (1H après les Vérifications Administratives).
- La Fiche d'enregistrement des équipements de sécurité PILOTE FFSA (à la première participation).
- La Fiche d'enregistrement des équipements de sécurité VOITURE FFSA (à la première participation).
- Le Passeport technique de la voiture.
- **La Fiche d'Homologation originale et/ou de la Fiche d'extension si elle existe.**
- La Fiche d'homologation originale ou de la Coupe de Marque est obligatoire et doit être présentée aux Vérifications Techniques.
- Tout véhicule non vérifié et/ou non conforme à la Réglementation Technique FFSA ne pourra pas participer au meeting.
- Des vérifications complémentaires pourront être effectuées à tout moment des épreuves.

Elles portent sur le Règlement Technique de la Série TTE et les Réglementations de la FFSA et notamment de l'Annexe J de l'année en cours entre autres. Elles sont définies en accord avec la DC et les CS du Collège.

L'Organisateur se réserve le droit de demander des Vérifications Techniques, effectuées par un CT désigné, sous couvert des CS du Collège, à n'importe quel moment de l'épreuve sans en faire la demande auprès du DC.

- Dans le cadre de la Vérification d'un moteur, ce dernier sera plombé.
- Dans le cadre de la Vérification d'un ensemble (moteur/bv/pont), le véhicule sera plombé "pose de scellé".
- Le passage au banc moteur se fera par un organisme agréé (Ex. : Oréca...).
- Le passage de l'ensemble de la mécanique se fera par un organisme possédant un banc correspondant à la puissance à vérifier.
 - Pour les passages, le calculateur moteur sera retiré par le Commissaire Technique puis plombé en attente de Vérification.

En cas de non-conformité :

- Tous les frais (Passage au banc, remontage, fournitures et déplacements des officiels) seront à la charge du concurrent.

En cas de conformité d'un moteur tournant :

- Les frais de déplacements des Officiels et fournitures (Joints/Huile) seront pris en charge par le TTE.

=> Mesures et Instruments

Seuls les instruments de mesure, de dimension, de poids, de pression ou de capacité utilisés par le CT feront foi sur les valeurs mesurées en cas de contestation.

=> Rapport des Vérifications

Les conclusions des Vérifications effectuées seront publiées après chaque épreuve. Ces résultats ne comprendront aucune donnée chiffrée particulière, sauf lorsque la voiture sera jugée non-conforme au Règlement Technique.

L'Organisateur se réserve le droit d'ajouter un ou plusieurs Avenant(s) durant la saison.

=> Pièces non-conformes

- Les pièces mécaniques relevées suite à des Vérifications Techniques et déclarées non-conformes après démontage seront obligatoirement saisies par le CT.
- Le Règlement Technique est défini en début d'année et approuvé par la FFSA.
- Le nouveau Règlement entrera en vigueur au jour de sa publication.
- **En cas de non-conformité technique le CS/TTE se réserve le droit d'exclure le concurrent concerné du meeting et/ou du Championnat avec annulation des points acquis.**

Art. 1 - Définition des véhicules autorisés

1-1. Voitures éligibles

Préalablement à tout engagement, les concurrents devront s'assurer de l'éligibilité de leur voiture auprès des organisateurs et du Commissaire Technique Responsable :

- Groupes N, FN - F2000 - A, FA
- Coupes de Marque Tourisme conformes à leur réglementation d'origine
- TCR
- GT de série
- GT4 : seront mélangés avec tous les véhicules inscrits au Trophée 4.

1-2. Conformité

- Tout engagement signé à chaque meeting vaut validation du Règlement Technique.
- Les voitures devront être en tous points conformes à leur Fiche homologation ou à leur Règlementation (pour les Coupes de Marque entre autres).

Art. 3 - Poids minimum

- Le poids de la voiture est celui indiqué sur la Fiche d'homologation, sans pilote à bord, ni matériel de tout ordre.
- Un coefficient de 0,78 sera appliqué sur la quantité de carburant restant dans le réservoir.
- En cas de litige le réservoir pourra être vidangé.
- Lorsque le véhicule comporte un lest pour être au poids réglementaire, il doit être déclaré par le concurrent lors des vérifications techniques (Conforme à la réglementation Annexe J/Art 252.2.2 en cours).

Art. 4 - Moteurs

- Les voitures devront être en tous points conformes à leur Fiche homologation ou à leur Règlementation (pour les Coupes de Marque entre autres).

Mise en route : Moteur - Boîtier - Alimentation en air

- Le démarreur est libre ainsi que ses contacteurs et câblages.
Il est permis d'isoler thermiquement et de ventiler le corps du démarreur et du collecteur d'échappement.
- Il sera possible d'utiliser un moyen externe de ventilation à condition que cet appareil fonctionne uniquement avec une source d'énergie indépendante de 12 V.
- Toute alimentation électrique de 110 ou 220 V est interdite sur la Pit lane piste.

Pour les 206 S16 :

- La cartographie du boîtier électronique est libre.
- Le corps du boîtier doit rester d'origine sans aucun rajout de quelque sorte que ce soit.
- Le faisceau de fils doit rester strictement d'origine, sans adjonction de fils supplémentaires.
- Chaque voiture devra conserver son propre boîtier électronique.

Pour le Trophée 2 :

- Seul l'air est autorisé comme comburant.
- Les éléments constitutifs des boîtiers et conduits d'air sont libres.
Cette liberté doit être entendue dans la fonction du système sans aucune adjonction mécanique ou électrique.
- L'utilisation de goulottes d'air devra s'effectuer sans découpe de la carrosserie, ni des passages de roues.

Art. 7 - Pneumatiques

7-1. PIRELLI (Annexe N°2 Partenariat Pirelli)

- Les véhicules devront obligatoirement, en Essais Qualitatifs et en Course, utiliser les pneumatiques slick et/ou pluie PIRELLI distribués par la Société IVALTO et marqués spécifiquement.
- Les pneumatiques pourront être contrôlés par les Contrôleurs Techniques, le personnel Pirelli et/ou l'Organisation TTE à tout moment du meeting.

7-2. Caractéristiques

- Toute modification de la structure des pneumatiques, rechapage, traitement de surface sont interdits.
- Le panachage de tous pneumatiques particulièrement pluie, slick retaillé est interdit.
- Les pneumatiques retaillés, hors préconisations justifiées du manufacturier sont interdits en Essais et en Course.
- Les couvertures chauffantes et autres systèmes pour chauffer les pneus sont interdits.
- Les pneumatiques de Tourisme (hors slick) devront porter la mention "E" ou "DOT".

7-3. Dimension des pneumatiques

Chaque véhicule devra utiliser les dimensions et duretés de gommes indiquées en Annexe 2 / TTE Pirelli Séries : Montes homologuées".

7-3/1. Pour les 206 Endurance

- Seuls les pneumatiques 195/50/R15 sont autorisés.

7-3/2. Pour les MITJET 2.0 litres

Les concurrents pourront utiliser :

- Soit les pneumatiques Pirelli TROFEO R => **Classement en T1 : Pas de limitation du nombre**
- Soit les pneumatiques Pirelli SLICK : Dim. 245-645/R18 => **Classement en T2 : Art. 7-1. / 7-2. / 7-3. 7-4. / 7-5.**

L'utilisation des pneumatiques PLUIE : Dim. 245-645/R18 RAIN est autorisé pour les véhicules inscrits dans chacun des classements T1 et T2.

7-4. Limitation du nombre de pneumatiques

Le TTE se réserve le droit de modifier le nombre de pneumatiques autorisé à tout moment de la saison.

Pour tous les concurrents inscrits au TTE Pirelli (sauf 206 (Art. 7-3/1) et CLIO III & IV'Cup (Art. 7-4/2)

- Pour les Essais qualificatifs et la course de 4 Heures, le nombre de pneumatiques slick est limité à 8 PNEUS, neufs ou usagés
- Pour les Essais qualificatifs et la course de 6 Heures, le nombre de pneumatiques slick est porté à 10 PNEUS, neufs ou usagés
- Le nombre de pneumatiques pluie Pirelli, obligatoire et libre.

7-4/1. Procédure d'enregistrement

- La Fiche d'Allocation Pneumatiques sera remise lors des Vérifications Administratives, à chaque concurrent, pour chacune des voitures inscrites
- Le Team Manager devra relever le numéro des 8 code-barre des pneus, neufs ou usagés, dédiés aux Essais qualificatifs et à la Course.
- La Fiche d'Allocation Pneumatiques devra être remise, impérativement, au plus tard 30 minutes avant le début des Essais Qualificatifs (sauf 206 et CLIO III & CLIO IV cup) au local des Vérifications Techniques.
- Seule la Fiche d'Allocation Pneumatiques fera foi lors des Contrôles.
- Chaque concurrent devra se conformer à la procédure d'Allocation des Pneumatiques indiquée dans le "Guide du Concurrent : TTE Pirelli Challenges et TTE Pirelli Series".

7-4/2 Pour les CLIO III Cup / CLIO IV Cup

- Pour les Essais Qualificatifs, le nombre des pneumatiques utilisés restera libre (Dimensions : Voir Annexe 2 : Montes homologuées).
- Pour une course de 4 Heures, le nombre de pneumatiques slick est limité à 6 PNEUS, neufs ou usagés
- Pour une course de 6 Heures, le nombre de pneumatiques slick est porté à 8 PNEUS, neufs ou usagés
- Le nombre de pneumatiques pluie Pirelli, obligatoire et libre.
- La Fiche d'Allocation Pneumatiques est à remettre, impérativement, au plus tard 30 minutes avant le départ de la course, au local des Vérifications Techniques.

Tous les pneus, enregistrés et utilisés sur l'épreuve, devront être laissés à la disposition des CT dans le stand pendant les Essais Qualificatifs (sauf CLIO III et IV'Cup) et la Course.

7-5. Pneumatiques Joker

- Les pneumatiques Joker étant considérés hors quota, chaque concurrent disposera de 7 pneumatiques Joker par numéro de véhicule sur l'ensemble de la saison.
- L'utilisation du pneumatique Joker sera soumise à l'approbation du Commissaire Technique et du Team Manager après examen de l'avarie (crevaison ou autres déformations avérées), qui remettrait en cause l'intégrité du pneumatique défectueux, et pourra être remplacé par un pneumatique neuf ou usagé, uniquement après accord et signature du CT, et être immédiatement déclaré dans la Fiche d'Allocation Pneumatiques dans l'espace prévu à cet effet auprès de l'équipe Technique du TTE.

[SI NON-RESPECT des Articles 7-1 / 7-2 / 7-3 / 7-4 / 7-5 : pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification du meeting.](#)

Art. 9 - Carrosserie extérieure

9-1. Perte d'élément de carrosserie

Tout élément ou ensemble de carrosserie détaché partiellement ou perdu sur la piste, devra provoquer le retour de la voiture au stand sur ordre de la DC (Drapeau Technique). La reprise de la course sera laissée à l'appréciation du CT Responsable.

9-2. Anneaux de remorquage

9-2/1. Caractéristiques

- Chaque voiture devra être équipée d'anneaux de prise en remorque AV et AR.
Le matériau est libre, mais suffisamment solide pour tirer un véhicule.
- Un anneau en acier est recommandé, doit mesurer entre 80 et 100 mm des bords intérieurs, sa section de 5 mm arrondie.
- Ces anneaux seront aisément identifiables par une flèche ou peints de couleur jaune, rouge ou orange.
- Vus de dessus, ces anneaux ne devront en aucun cas dépasser le périmètre de la voiture.

9-2/2. En cas de rupture d'un dispositif durant la course

- Les Commissaires de Piste tireront la voiture dans un endroit sûr en utilisant n'importe quelle partie du châssis ou de la carrosserie qu'ils jugeront assez solide. Il en va de même lorsque qu'une vitesse est engagée.
- Le concurrent devra remettre la voiture en conformité, sous le contrôle du CT avant de reprendre la piste.
- En cas de dommages éventuels subis par la voiture, les réclamations ne seront pas admises.

9-2/3. En cas de non-conformité d'un dispositif

- Le concurrent ne sera pas autorisé à participer au meeting. Il ne pourra prétendre à aucun remboursement.
- En cas de dommages éventuels subis par la voiture, les réclamations ne seront pas admises du fait d'une défaillance du dispositif obligatoire de remorquage et une pénalité pourra être infligée.

[SI NON-RESPECT de l'Article 9-2/3 : transmission du dossier au Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification.](#)

Art. 10 - Intérieur du véhicule

10-1. Structure anti-tonneau

Le montage d'une armature de sécurité est obligatoire.

Elle peut être :

- Construite selon les exigences de la "Réglementation Technique / Articles 253.8" de l'année en cours.
- Ou Homologuée ou certifiée par une ASN (FFSA pour la France).

- Ou Homologuée par la FIA conformément au "Règlement pour armature de sécurité".

Avant toute implantation d'arceau dans une nouvelle voiture, le concurrent devra s'informer auprès des Commissaires Techniques de la validation de ces équipements.

10-2. Vitres et filet

Vitres fermées

Si les vitres sont en verre feuilleté, l'utilisation de films antidéflagrants transparents et incolores sur les vitres latérales est obligatoire :

- Epaisseur maximum : 100 microns
- Le mécanisme d'ouverture des vitres est libre.

Filet

L'utilisation d'un filet fixé sur la structure anti-tonneau est obligatoire. Ce filet doit être placé côté conducteur et avoir les caractéristiques suivantes :

- Largeur minimum de bande : 19 mm.
- Dimension minimum des ouvertures : 25 x 25 mm.
- Dimension maximum des ouvertures : 60 x 60 mm.

Art. 11 - Accessoires additionnels

11-1. Transpondeur

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur de Marque TAG HEUER by Chronolec de type LS ou Protime Elite fil +12V ou équivalent (Options Messenger OLED et Multi-pilotes positionné sur "0" autorisées) => Annexe B.

Les concurrents sont responsables :

- Du bon montage du transpondeur.
- De se trouver constamment en état de fonctionnement
(En cas de doute, le Commissaire Technique pourra vérifier).
Il est possible de louer un transpondeur sur le circuit.

11-2. Liaisons Radio

Stand => Pilote ou Pilote => Stand libres.

- Il est fortement recommandé aux équipes de se doter d'un moyen de communication entre le stand et la voiture
(Panneautage, radio embarquée, GSM...).
- En aucun cas les équipes ne pourront se prévaloir de cette absence de moyens pour objecter une injonction faite par la DC au pilote via son Team Manager.

11-3. Caméra embarquée et vidéos

Voir réglementation du Livret Technique FFSA.

Sur demande expresse de la Direction de Course, la lecture de la carte mémoire pourra être demandée à tout concurrent aux fins de statuer sur un évènement survenu en essais comme en course.

En cas de parc fermé, le pilote ou à défaut un mécanicien de l'équipe sera autorisé à prélever la carte mémoire sur la voiture sous réserve qu'il soit accompagné d'un officiel accrédité (Chargé des relations concurrents, Commissaire Technique).

Il devra produire les images demandées par la Direction de Course sur son propre ordinateur.

Art. 13 - Système d'éclairage

13-1. Eclairage

Pour les voitures équipées d'origine de phares, les phares additionnels à leds ou autres sont interdits.

A L'AVANT :

- Pour les voitures n'ayant pas de phare d'origine, elles devront s'équiper obligatoirement :
 - ✓ de 2 phares comportant 2 faisceaux lumineux ou 4 faisceaux maximum
 - ✓ de 2 blocs de 4 leds installés de chaque côté du capot à l'avant
 - ✓ de 1 bloc de 8 leds installé à l'avant du véhicule

Tous ces dispositifs devront être réglés de façon à ne pas éblouir les conducteurs des véhicules qui précèdent.

A L'ARRIERE :

- 5 points différents (2 points par côté minimum) :
 - ✓ 2 Feux d'une puissance de 7 watts alimentés en même temps que les éclairages avants.
 - ✓ 2 Feux STOP d'une puissance de 21 watts.
 - ✓ 1 Feu PLUIE d'une puissance de 15 watts / Type FIA carré à 56 leds.

En cas de panne, un éclairage de substitution pourra être accepté sous contrôle et accord d'un CT.

[SI NON-RESPECT de l'Article 13-1 : disqualification du meeting voire du championnat.](#)

13-2. Essuie-glaces

- Au moins un essuie-glace, côté conducteur, en état de fonctionnement est obligatoire pour les voitures munies d'un pare-brise.

Art. 14 - Carburant

14-1. Contrôle et Procédure

- Des prélèvements pourront être effectués et se dérouleront de la façon suivante :
 - 3 échantillons de 1 litre chacun seront prélevés dans le réservoir de carburant dans 3 conteneurs neufs.
 - Échantillon N°1 : destiné à l'analyse.
 - Échantillon N°2 : conservé par le concurrent.
 - Échantillon N°3 : conservé par les CT pour d'éventuelles contre-expertises.
- Les conteneurs seront identifiés et scellés par les CT en présence du concurrent ou de son représentant.
- Aucune contestation ne pourra être retenue sur l'origine, le transport ou la conservation des échantillons N°1 et N°3.
- Le concurrent devra prendre toute disposition afin qu'il soit toujours possible de prélever, dans le réservoir de la voiture, une quantité minimale de 3 litres de carburant nécessaire à l'analyse après les qualifications ou les courses.
- L'impossibilité de prélever une quantité de 3 litres de carburant dans le réservoir sera considéré comme une non-conformité.

14-2. Réservoir

- Les réservoirs d'origine sont acceptés dans leurs emplacements d'origine ou réservoirs homologués FIA en cours de validité
- Les réservoirs additionnels sont interdits.
- Le bouchon de remplissage ne devra pas présenter de poignée ou appendice métallique en saillie de la carrosserie.

14-3. Echappement

- Conforme au "*Règlement standard des circuits*".
- Niveau sonore pour les circuits :
 - **En statique :**
La mesure sera faite conformément à la Réglementation Technique FFSA Art.4.2.3.1"Méthode de mesure du bruit"
valeur maximale autorisée est de 100 dB à 75% du régime maxi.
 - **En dynamique :**
La valeur maximale autorisée est de 100 dB sans tolérance selon la procédure suivante :
 - La mesure du bruit sera faite avec un sonomètre en position courbe A et temps de réponse rapide, tel que décrit dans la Publication 179 (1065) "Sonomètre de précision" de la Commission Electronique Inter (CEI) sur les caractéristiques des appareils de mesure de bruit.
 - La mesure sera prise en bord de piste en un point défini par le CT et validée par le Collège des CS.
Position du sonomètre :
 - Axe de mesure : perpendiculaire à la piste / Hauteur : 1,30 m par rapport au sol.

14-4 Carburant

Le carburant utilisé doit être de l'essence commercialisée selon les normes définies dans la "Réglementation Technique FFSA / Art. 252-9", sans adjonction autre que celle d'un produit de lubrifiant usuel.

Des prélèvements de carburant pourront être effectués par le Commissaire Technique TTE par comparaison avec le carburant du commerce.

Art. 15 - Sécurité

Extincteur

- En conformité avec le Tableau de Sécurité Circuit FFSA en cours.

Obligations :

- La position ON (marche) devra être respectée pour les commandes automatiques.

Pour les commandes manuelles :

- Les goupilles de sécurité devront être enlevées avant le départ de chaque course ou séances d'essais
- Le boîtier de commande devra posséder une batterie de 9V chargée.

Contacts

TROPHEE TOURISME ENDURANCE
1282, route de l'Espérance – 72560 CHANGE – France
Email : contact@trophee-endurance.fr

Commissaires Techniques Responsables

Jean-Claude BRIGAUD / Tél. 06 27 08 61 71
Daniel LEFORT / Tél. 06 09 74 72 54

jc.brigaud@wanadoo.fr
lefortd@free.fr

Annexe N°1 : Partenariat Pirelli / Ivalto

Annexe N°2 : Dimension des pneus Pirelli

20/01/2022

TROPHEE TOURISME ENDURANCE

Art. 7 - PNEUMATIQUES

7-1. PIRELLI

A - SERVICES AUX CONCURRENTS

La Société PIRELLI sera présente sur l'ensemble des meetings de la saison pour la vente des pneumatiques. Les pneumatiques utilisés pendant les Essais qualificatifs et les Courses devront obligatoirement être achetés via l'intermédiaire de la Société IVALTO, distributeur officiel de la gamme Compétition en France.

En dehors des courses du TTE, vous pouvez vous adresser au :

- Support technique, aux heures ouvrées : Alexis Mondesir
 - o Tél. 04 37 41 74 34 / 06 33 19 82 96
 - o Mail : tte@ivalto.com

Retrouvez toutes les informations sur le Guide du Concurrent.

Le service de montage et démontage de pneumatiques sera réalisé gratuitement sur toutes les épreuves.

B - TARIFS

Les tarifs PNEUMATIQUES PIRELLI sont consultables :

<https://www.trophee-endurance.fr/service-pneumatiques/>

C - DOTATIONS PNEUMATIQUES

L'Organisateur remettra gratuitement les pneumatiques gratuits correspondants aux montes homologuées du véhicule selon la règle d'allocation suivante :

- 1 pneu à la 2^{ème} participation
- 1 pneu à la 4^{ème} participation
- 1 pneu à la 6^{ème} participation
- 1 pneu à la 7^{ème} participation

Cette allocation se fera uniquement par le numéro de course des véhicules.

L'Organisateur n'allouera pas ces dotations si le véhicule concerné n'a pas respecté la Charte Graphique lors des épreuves.

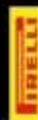
MONTES HOMOLOGUEES PIRELLI - TROPHÉE TOURISME ENDURANCE 2022

TTE PIRELLI SERIES – FORMULE RENAULT CUP

VEHICULE	CATEGORIE	DIMENSION JANTES		SLICK				PLUIE			
		AV	AR	AVANT		ARRIERE		AVANT		ARRIERE	
				DIMENSION	COMPOSE	DIMENSION	COMPOSE	DIMENSION	COMPOSE	DIMENSION	COMPOSE
ALPINE A110 CUP/GT4	TTE PIRELLI SERIES	18" x 9J	18" x 10J	245/645-18	DHF	265/645-18	DHF	245/645-18	WH	265/645-18	WH
ASTON MARTIN VANTAGE GT4	TTE PIRELLI SERIES	18" x 10.5J	18" x 11J	305/660-18	DHF	305/680-18	DHF	305/660-18	WH	305/680-18	WH
AUDI R8 LMS GT4	TTE PIRELLI SERIES	18" x 11J	18" x 12J	305/645-18	DHF	315/680-18	DHF	305/645-18	WH	315/680-18	WH
BMW 130i	TTE PIRELLI SERIES	18" x 9J	18" x 9J	245/645-18	DHB	245/645-18	DHB	245/645-18	WH	245/645-18	WH
BMW M2 CS RACING	TTE PIRELLI SERIES	18" x 10.5J	18" x 10.5J	285/645-18	DHB	285/645-18	DHB	285/645-18	WH	285/645-18	WH
BMW M235iR & 240iR CUP	TTE PIRELLI SERIES	18" x 10J	18" x 10J	265/660-18	DHB	265/660-18	DHB	265/660-18	WH	265/660-18	WH
BMW M4 GT4	TTE PIRELLI SERIES	18" x 11J	18" x 11J	305/660-18	DHF	305/660-18	DHF	305/660-18	WH	305/660-18	WH
GHMETTA G50/G55 GT4	TTE PIRELLI SERIES	18" x 9J	18" x 10J	245/645-18	DHF	265/645-18	DHF	245/645-18	WH	265/645-18	WH
LIGIER JS2R CUP	TTE PIRELLI SERIES	18" x 9J	18" x 10J	265/645-18	DHF	265/645-18	DHF	265/645-18	WH	265/645-18	WH
LOTUS EXIGE CUP	TTE PIRELLI SERIES	16" x 6J	17" x 8J	200/600-16	DH	225/625-17	DH	200/600-16	WS	225/625-17	WS
LOTUS S1	TTE PIRELLI SERIES	15" x 6J	15" x 8J	190/580-15	DMA	225/580-15	DMA	190/50R15	RW1/N3	190/50R15	RW1/N3
LOTUS EXIGE V6	TTE PIRELLI SERIES	17" x 7.5J	18" x 9.5J	225/625-17	DH	265/645-18	DHB	225/625-17	WS	265/645-18	WS
LOTUS 2-ELEVEN	TTE PIRELLI SERIES	16" x 6J	17" x 7.5J	200/600-16	DH	225/625-17	DH	200/600-16	WS	225/625-17	WS
MERCEDES AMG GT4	TTE PIRELLI SERIES	18" x 11J	18" x 11J	305/660-18	DHF	305/680-18	DHF	305/660-18	WH	305/680-18	WH
MITJET 2.0L	TTE PIRELLI SERIES	18" x 9J	18" x 9J	245/40-18 (97Y)	TROFEO R	245/40-18 (97Y)	TROFEO R	235/40R18	RWB	235/40R18	RWB
MITJET ST 3.5L	TTE PIRELLI SERIES	18" x 10J	18" x 10J	265/660-18	DHB	265/660-18	DHB	265/660-18	WS	265/660-18	WS
PEUGEOT 308 RACING CUP	TTE PIRELLI SERIES	18" x 10J	18" x 10J	285/645-18	DHF	285/645-18	DHF	265/645-18	WH	265/645-18	WH
PEUGEOT RCZ RACING CUP	TTE PIRELLI SERIES	18" x 10J	18" x 10J	245/645-18	DHB	245/645-18	DHB	245/645-18	WH	245/645-18	WH
PORSCHE 718 & CAYMAN GT4 CS	TTE PIRELLI SERIES	18" x 9J	18" x 10.35J	265/645-18	DHF	305/680-18	DHF	265/645-18	WH	305/680-18	WH
PORSCHE 996 GT3 CUP	TTE PIRELLI SERIES	18" x 9J	18" x 11J	245/645-18	DHF	305/660-18	DHF	245/645-18	WH	305/660-18	WH
RENAULT CLIO 3/4 CUP	TTE PIRELLI SERIES	17" x 8J	17" x 8J	225/625-17	DHH	225/625-17	DHH	225/625-17	WH	225/625-17	WS
RENAULT CLIO 5 CUP	TTE PIRELLI SERIES	17" x 7J	17" x 7J	225/625-17	DHH	225/625-17	DHH	225/625-17	WH	225/625-17	WS
TGR (AUDI RS3, SEAT CUPRA...)	TTE PIRELLI SERIES	18" x 10J	18" x 10J	265/645-18	DHF	265/645-18	DHF	265/645-18	WH	265/645-18	WS
FORMULE RENAULT T. TATIUS...	FORMULE RENAULT CUP	13" x 8J	13" x 10J	200/540-13	DM	250/575-13	DM	200/540-13	CINTURATO	250/575-13	CINTURATO

Tout véhicule engagé dans l'une de ces deux catégories devra obligatoirement respecter la monte préconisée lors des essais qualificatifs et course(s).

Pour tout concurrent souhaitant s'engager dans l'une de ces deux catégories et dont le véhicule n'est pas dans la liste ci-dessus, merci de vous rapprocher du TTE.



Par e-mail

A : **TROPHEE TOURISME ENDURANCE - Jean-Jacques HENGEL**
De : FFSA - Agnès Delarue
Date : 15 février 2022 page(s) : 1

OBJET: TROPHÉE TOURISME ENDURANCE - 2022

Niveau d'enregistrement : Circuit / National

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

C64/2022 en date du 15/02/2022

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base du document joint :

- Règlement Particulier Sportif **TROPHÉE TOURISME ENDURANCE - 2022.**
- Règlement Particulier Technique **TROPHÉE TOURISME ENDURANCE - 2022.**

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition – Pôle Sport

